

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ

Le Président de Limoges Métropole

du 21 décembre 2023

Objet : Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-1 et L. 5211-10.

Portant : Délégation n°11 du 21 novembre 2023 portant délégation d'attributions de conseil communautaire au Président.

CONSIDÉRANT que le Président peut donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints, aux services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant aux élus ;

CONSIDÉRANT que M. Mathieu JARRY assure les fonctions de directeur de la proximité et de la gestion des déchets au sein du Pôle proximité et environnement ;

CONSIDÉRANT que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur général adjoint des services ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Délégation est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à M. Mathieu JARRY, Directeur de la proximité et de la gestion des déchets au sein du Pôle proximité et environnement, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'attribution des marchés publics de la Direction de la proximité et de la gestion des déchets ;

- Tout acte de commande, y compris sous le régime d'ONCE, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics, quelle que soit la procédure mise en œuvre en vertu de l'article L. 5211-10 du Code de la Direction de la proximité et de la gestion des déchets ;

- Descriptifs matériels et documents final dans le cadre des marchés publics de la Direction de la proximité et de la gestion des déchets ;

- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations (certificat de capacité, attestation de travail d'un prestataire relevant de la Direction de la proximité et de la gestion des déchets) ;

- Conventions de prêt de locaux à domicile aux particuliers ;

- Conventions de franchise de franchise à domicile ;

- Conventions relatives aux aides financières accordées aux usagers pour la réduction des déchets ;

- Courriers de réponse aux demandes de visite (centre de recyclage, centre de triage déchets...) ;

- Déclaration d'intention de commencement de travaux et déclaration de projet de travaux relevant de la Direction de la proximité et de la gestion des déchets ;

- États réguliers des dépenses dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction de la proximité et de la gestion des déchets ;

- Actes relatifs à l'évaluation des marchés de la Direction de la proximité et de la gestion des déchets s'inscrivant dans l'engagement quadripartite, notamment les actes annexes à l'acte d'engagement relatifs à la présentation d'un sous-traitant ou sous-traitante.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Mathieu JARRY, Directeur au sein du Pôle proximité et environnement

1 DOCUMENT - Publié le 21 Décembre 2023



ARR_SIGN_24670_JARRY.pdf
(.pdf, 154,9 Ko)



TÉLÉCHARGER